

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°004/2023

Objet : Convention de prestations de services – Crèche les Calinous – Année 2023

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Considérant la prestation proposée par la psychologue Sabine ACHARD,
Considérant les besoins communaux en la matière,

Décide

Article 1^{er} : De signer la convention de prestations de services avec Sabine Achard, psychologue, située 16 rue Etienne Velay à Bouillargues, pour un cout horaire de 60,00€ TTC.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Fait à Manduel, le 20 février 2023

Publiée le : 22 FEV. 2023

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MANDUEL' at the top, a central emblem of a shield with a crown on top, and '(Gard)' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.